

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 19 MAI 2021

Date de la convocation : 12 mai 2021

Date d'affichage : 21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : AUBRY ROMAIN, BONNOTTE NADINE, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GAGNOT-BAZIN DANIELE, GARBINO GERARD, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HUMBLLOT EVELYNE, MARCOUX VERONIQUE, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, MONIER MICHELE, ROUSSEL EMMANUEL, ROYER MARC, SIMEANT ALAIN, WARNET CHRISTIANE

Représentés : ZENDER SEBASTIEN par GUENIOT FRANCOIS

Secrétaire : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_051 - Acquisition de terrain

M. le Maire soumet au conseil municipal le courrier de M. Patrick LATOUCHE demandant que la commune lui achète son terrain sur lequel se trouvait la maison d'habitation qui a été démolie suite à la procédure de péril dont elle a fait l'objet.

M. le Maire rappelle l'accord de principe donné antérieurement par le conseil municipal pour l'achat du terrain.

M. le Maire insiste sur le caractère exceptionnel de l'aide financière ainsi accordée par solidarité aux époux LATOUCHE, justifié par le caractère exceptionnel de la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acheter le terrain de M. et Mme LATOUCHE situé 10 Rue Champ Bouillon à Saints-Geosmes, cadastré Section ZR n° 178 d'une superficie de 1 683 m², aux conditions suivantes au prix de 20 €/m², soit : 33 660,00 euros (trente trois mille six cent soixante euros). Les frais et charges seront supportés par la commune de Saints-Geosmes.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2021_052 - Projet Parc Photovoltaïque - Avenant promesse de bail

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les sociétés BayWa r.e. et C4B Finances ont pour projet de développer, de construire et d'exploiter un parc photovoltaïque sur un terrain situé sur la commune de Saints-Geosmes au lieu-dit « Les Essarts » et cadastré section D n° 926.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 18 décembre 2018, a accepté la réalisation des études et la signature des accords de maîtrise foncière, nécessaires au développement de ce projet de parc photovoltaïque. Après signature le 21 février 2019 d'un protocole d'accord d'occupation du terrain visé par le projet, des études de faisabilité ont été initiées.

Dans le cadre des échanges entre la municipalité et les sociétés BayWa r.e. et C4B Finances, les Parties se sont réunies et ont convenu de réévaluer les conditions financières du protocole précité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'avenant, et après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 voix contre, autorise Mr le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord du 21 février 2019, proposé par BayWa r.e.

2021_053 - Transfert Compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Grand Langres

M. le Maire rappelle la délibération de la Communauté de Communes du Grand Langres en date du 25 mars 2021 décidant de demander à assurer la compétence mobilité aux termes de la loi LOM du 24 décembre 2019, et invitant les communes à se prononcer avant le 30 juin 2021 sur le transfert de ladite compétence à l'EPCI.

Après avoir débattu des conditions et des incidences, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme son accord sur les termes du transfert sollicité par la Communauté de Communes dans sa délibération du 25 mars 2021 et décide de transférer la compétence mobilité à l'EPCI.

2021_054 - Approbation du Rapport de la CLECT Compétence Transports Scolaires

Considérant que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes du Grand Langres et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve à l'unanimité, le rapport de la CLECT en date du 22 mars 2021 relatif à la compétence Transports Scolaires.

2021_055 – Fixation des Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure Année 2022

M. le Maire rappelle que, suite à la crise sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de réduire les tarifs de la TLPE, de 50 % pour l'année 2020 et de 30% pour l'année 2021.

Considérant :

- Que les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;
- Que le tarif est fixé en 2022 à 16,20 euros par mètre carré dans les communes dont la population est inférieure à 50 000 habitants ;
- Que l'augmentation annuelle du tarif de base par m² d'un support est limitée à 5 € ;
- Que la commune peut fixer les tarifs à niveaux inférieurs aux tarifs maximaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le tarif de base à 15,00 euros pour l'année 2022
- D'appliquer les mêmes exonérations que celles décidées en 2018.
- Que les tarifs seront applicables sur la base 2021 pour les années futures, sauf décision nouvelle du Conseil Municipal.

2021_056 - Acquisition Mobilier Pôle Social Culturel

Madame Véronique MARCOUX, adjointe soumet au conseil municipal les résultats de la consultation lancée pour l'équipement en mobilier du pôle social culturel intergénérationnel.

Sur proposition de la Commission communale « Festivités-Animations », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de la SAS BRUNNER sise 16, Rue du Ried à WEYERSHEIM – 67720, pour un montant total de 68 747,65 euros HT, comprenant :

- 300 chaises
- 50 tables rectangulaires
- 20 tables rondes,
- 2 tables demi-rondes
- 6 mange-debout
- 3 chariots pour tables rectangulaires
- 4 chariots pour tables rondes

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2021_057 - Principe de délégation de Service Public pour la Gestion du Service Public de l'Eau Potable

Le service public d'eau potable de la commune de SAINTS-GEOSMES fait l'objet actuellement :

- Sur le territoire de l'ancienne commune de SAINTS-GEOSMES d'un contrat de délégation de service public, en vigueur depuis le 01 Janvier 2007 et dont la fin de contrat est prévue au 31 Décembre 2021

- Sur le territoire de l'ancienne commune de BALESMES d'un contrat de prestation de service, en vigueur depuis le 01 Janvier 2020 et dont la fin de contrat est prévue au 31 Décembre 2021

M. Alain SIMEANT, adjoint, présente le rapport sur le principe de la délégation de service public de l'eau potable avec les avantages et inconvénients du mode de gestion envisagé, mais également l'analyse synthétique des solutions possibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le principe de la délégation du service public pour la gestion de l'eau potable de la commune de SAINTS GEOSMES pour une durée de 15 ans maximum.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public, conformément au décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

2021_058 - Travaux de réfection de voirie

M. Gérard GARBINO, adjoint, rappelle la consultation lancée pour les travaux de réfection de voirie et trottoirs suivants :

- Rue de la Place des III Jumeaux
- Parking de l'école côté élémentaire
- Chemin du Moulin

Le montant total des travaux est estimé à 83 734,90 euros HT comprenant le remplacement de bouches à clé, de tampons, d'avaloirs et la signalisation horizontale et verticale.

Après examen des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'attribuer les travaux à l'Entreprise COLAS ZI à CHAUMONT (52000) pour un montant de 76 484,50 euros HT,
- d'attribuer les travaux de signalisation à l'Entreprise CCS Cyril Goghetto Signalisations à NEUILLY-CRIMOLOIS (21800) pour un montant de 7 250,40 euros HT
- de solliciter le maximum de subventions possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Marne
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

M. Eric MIOT, n'a pas pris part au vote.

Compte-Rendu Commission des Travaux

M. Gérard GARBINO , adjoint, a rendu compte de la réunion de la Commisison communulae des travaux qui s'est tenue le 4 mai 2021.

2021_059 - Sté SPL XDemat Assemblée générale Répartition du capital

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat (qui fournit à ses actionnaires des prestations liées à la dématérialisation) divisé en 12 838 actions,
- de donner pouvoir à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Tour de garde Bureau de Vote Elections Juin 2021

M. François GUENIOT, adjoint, établit le tour de garde des deux élections départementales et régionales qui se tiendront en même temps, le dimanche 20 juin 2021 et le dimanche 27 juin 2021.

Afin des respecter les mesures sanitaires, le bureau de vote de SAINTS-GEOSMES sera transféré à la salle polyvalente de Saints-Geosmes, impasse de la Courvée.

Questions diverses

M. François GUENIOT, adjoint, informe le conseil municipal qu'il a été procédé, e le mercredi 19 mai 2021 à 14 heures au cimetière, au constat d'abandon définitif en vue de la clôture de la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon, débutée en 2017, en présence de M. le Maire, d'un OPJ de la gendarmerie et de l'expert du cabinet FINALYS.

Faute par les intéressés de n'avoir pas procédé aux travaux de réfection attendus durant les 40 mois écoulés et malgré la plaquette informative placée sur chaque emplacement, conformément aux textes en vigueur, le défaut d'entretien avéré, aboutit à la déchéance de la concession à compter du 19 mai 2021.

Le listing des concessions concernées est affiché en mairie ainsi qu'au cimetière.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15 .

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits



Le maire,
Jacky MAUGRAS